

Être ombre de préjudice à mes droits; mais qu'au contraire tous ceux que j'ai sur l'Isle & l'Eglise de Malthe, quels qu'ils soient, resteront dans toute leur force & leur vigueur. Concourant ainsi à la satisfaction de Votre Sainteté, Elle pourra reconnoître visiblement la sincérité & la tendresse des sentimens véritablement filiaux, que je me fais gloire d'avoir pour sa Personne, & avec lesquels je ne cesserai d'implorer sa sainte Bénédiction Apostolique, pour moi & ma Royale Famille. Naples le 27. Décembre 1754. De Votre Sainteté, le très-humble fils, CHARLES.

II. Le Ministre du Roi auprès de la Cour de Rome a été chargé de remettre au Pape la réponse de Sa Majesté, que nous venons de rapporter, & de lui notifier, que par le succès de son entremise jointe à celle de Leurs Majestés Impériales, les différends qui subsistoient avec l'Ordre de Malthe étoient entièrement terminés à l'amiable; ce qu'on sçait qu'il a exécuté. On voit déjà les suites de cet accommodement par l'arrivée au Port de Naples de divers Bâtimens au Pavillon Maltois, comme avant les troubles. L'ancien commerce est ainsi rouvert. Le Roi s'est néanmoins réservé la conservation du droit de Patronage sur l'Evêché de Malthe. Deux Chevaliers Grands-Croix sont venus depuis peu complimenter le Roi d'avoir mis fin à son ressentiment contre le Grand-Maitre & tout l'Ordre.

III. C'est une chose à présent décidée qu'il ne sera point fait de changement dans le Ministère de la Cour, & que le Marquis de Fogliani continuëra d'y exercer la Charge de premier Ministre d'Etat dont il est revêtu. Ainsi la Vice-